

Nom commercial du produit : Bio-Circle ALUSTAR 500  
Mise à jour : 21.02.2023  
Date d'édition : 21.02.2023

Version (Révision) : 1.1.0 (1.0.3)

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Bio-Circle ALUSTAR 500

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées pertinentes

PC 35 - Produit de lavage et de nettoyage

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

Bio-Circle Surface Technology GmbH

Rue : Berensweg 200

Code postal/Lieu : 33334 Gütersloh

Téléphone : +49 5241 9443 0

Télécopie : +49 5241 9443 44

Contact pour informations : labor@bio-circle.de

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+49 5241 9443 51 pendant les périodes normales d'ouverture  
(lundi au jeudi de 8h à 16h et vendredi de 8h à 15h)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Irrit. 2 ; H315 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 2 ; Provoque une irritation cutanée.

Eye Dam. 1 ; H318 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 1 ; Provoque de graves lésions des yeux.

Aquatic Chronic 3 ; H412 - Danger pour l'environnement aquatique : Chronique 3 ; Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

##### Pictogrammes des risques



Corrosion (GHS05)

##### Mention d'avertissement

Danger

##### Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

AMIDES, C8-18 (EVEN NUMBERED) AND C18 (UNSATD.), N,N-BIS(HYDROXYETHYL) ; N°CAS : 68155-07-7

AMIDES, C8-18 (EVEN NUMBERED) AND C18 (UNSATD.), N-(2-(HYDROXYPROPYL) ; N°CAS : 1335203-30-9

ALCOOLS C8-10, ÉTHOXYLÉS, PROPOXYLÉS ; N°CAS : 68603-25-8

Octenylsuccinic acid ; N°CAS : 28805-58-5

##### Mentions de danger

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Bio-Circle ALUSTAR 500  
Mise à jour : 21.02.2023  
Date d'édition : 21.02.2023

Version (Révision) : 1.1.0 (1.0.3)

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/....  
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/....

## 2.3 Autres dangers

Aucune

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475104-44-XXXX ; N°CE : 203-961-6; N°CAS : 112-34-5

Poids :  $\geq 1 - < 5 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Irrit. 2 ; H319  
Matière avec une valeur limite d'exposition au poste de travail établie au niveau communautaire (UE).

AMIDES, C8-18 (EVEN NUMBERED) AND C18 (UNSATD.), N,N-BIS(HYDROXYETHYL) ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119490100-53-XXXX ; N°CE : 931-329-6; N°CAS : 68155-07-7

Poids :  $\geq 1 - < 2,5 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Skin Irrit. 2 ; H315 Aquatic Chronic 2 ; H411

ALANINE N,N-BIS(CARBOXYMETHYL), -TRINATRIUMSALT IN WATER ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-0000016977-53-XXXX ; N°CAS : 164462-16-2

Poids :  $\geq 1 - < 5 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Met. Corr. 1 ; H290

AMIDES, C8-18 (EVEN NUMBERED) AND C18 (UNSATD.), N-(2-(HYDROXYPROPYL) ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119519248-37-XXXX ; N°CE : 931-596-9; N°CAS : 1335203-30-9

Poids :  $\geq 1 - < 2,5 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Skin Irrit. 2 ; H315 Aquatic Chronic 2 ; H411 (M=1)

ALCOOLS C8-10, ÉTHOXYLÉS, PROPOXYLÉS ; Numéro d'enregistrement REACH : Polymer ; N°CAS : 68603-25-8

Poids :  $\geq 1 - < 3 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302

ACIDE CITRIQUE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457026-42-XXXX ; N°CE : 201-069-1; N°CAS : 77-92-9

Poids :  $\geq 1 - < 5 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H335

Octenylsuccinic acid ; Numéro d'enregistrement REACH : Polymer ; N°CE : 249-244-1; N°CAS : 28805-58-5

Poids :  $\geq 1 - < 3 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Corr. 1C ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 Acute Tox. 4 ; H312

#### Autres composants

2,2',2''-NITRILOTRIÉTHANOL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119486482-31-XXXX ; N°CE : 203-049-8; N°CAS : 102-71-6

Poids :  $\geq 1 - < 5 \%$

#### Indications diverses

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Nom commercial du produit : Bio-Circle ALUSTAR 500  
Mise à jour : 21.02.2023  
Date d'édition : 21.02.2023

Version (Révision) : 1.1.0 (1.0.3)

### Remarques générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

### En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

### En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Appliquer une crème grasse.

### Après contact avec les yeux

Protéger l'oeil non blessé. En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

### En cas d'ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Faire boire 1 verre d'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque de graves lésions des yeux.  
Provoque une irritation cutanée.

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Eau Mousse Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO2) Sable Azote Couverture pour éteindre le feu

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO2), Oxydes d'azote (NOx)

### 5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

### 5.4 Indications diverses

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éliminer immédiatement les quantités renversées. Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé). Rincer abondamment avec de l'eau. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7  
Protection individuelle: voir rubrique 8

Nom commercial du produit : Bio-Circle ALUSTAR 500  
Mise à jour : 21.02.2023  
Date d'édition : 21.02.2023

Version (Révision) : 1.1.0 (1.0.3)

Evacuation: voir rubrique 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Conserver le récipient bien fermé.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**  
Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Protéger contre : Gel.  
**Conseils pour le stockage en commun**  
Classe de stockage (TRGS 510) : 12
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**  
Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites au poste de travail

2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5

Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 900 ( D )  
:  
Valeur seuil : 10 ppm / 67 mg/m<sup>3</sup>  
Limitation de crête : 1,5(l)  
Remarque : Y  
Version : 23.06.2022

Type de valeur limite (pays d'origine) STEL ( EC )  
:  
Valeur seuil : 15 ppm / 101,2 mg/m<sup>3</sup>  
Version : 20.06.2019

Type de valeur limite (pays d'origine) TWA ( EC )  
:  
Valeur seuil : 10 ppm / 67,5 mg/m<sup>3</sup>  
Version : 20.06.2019

2,2',2''-NITRILOTRIÉTHANOL ; N°CAS : 102-71-6

Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 900 ( D )  
:  
Paramètre : E: fraction inhalable  
Valeur seuil : 1 mg/m<sup>3</sup>  
Limitation de crête : 1(l)  
Remarque : Y  
Version : 23.06.2022

ACIDE CITRIQUE ; N°CAS : 77-92-9

Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 900 ( D )  
:  
Paramètre : E: fraction inhalable  
Valeur seuil : 2 mg/m<sup>3</sup>  
Limitation de crête : 2(l)  
Remarque : Y  
Version : 23.06.2022

Type de valeur limite (pays d'origine) TLV/STEL ( D )  
:  
Valeur seuil : 4 mg/m<sup>3</sup>  
Version :

Type de valeur limite (pays d'origine) TLV/TWA ( D )

**Fiche de données de sécurité**  
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Bio-Circle ALUSTAR 500  
Mise à jour : 21.02.2023  
Date d'édition : 21.02.2023

Version (Révision) : 1.1.0 (1.0.3)

:  
Valeur seuil : 2 mg/m<sup>3</sup>  
Version :

**Valeurs de référence DNEL/PNEC**

**DNEL/DMEL**

2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5

Type de valeur limite : DNEL salarié (local)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : 67,5 mg/m<sup>3</sup>  
Type de valeur limite : DNEL salarié (local)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À court terme  
Valeur seuil : 101,2 mg/m<sup>3</sup>  
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : 67,5 mg/m<sup>3</sup>  
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)  
Voie d'exposition : Dermique  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : 20 mg/kg

AMIDES, C8-18 (EVEN NUMBERED) AND C18 (UNSATD.), N,N-BIS(HYDROXYETHYL) ; N°CAS : 68155-07-7

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (local)  
Voie d'exposition : Dermique  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : = 0,056 mg/cm<sup>2</sup>  
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)  
Voie d'exposition : Dermique  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : = 2,5 mg/kg  
Facteur d'évaluation : 1 D  
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : = 21,73 mg/m<sup>3</sup>  
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : = 6,25 mg/kg  
Facteur d'évaluation : 1 D  
Type de valeur limite : DNEL salarié (local)  
Voie d'exposition : Dermique  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : = 0,0936 mg/cm<sup>2</sup>  
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)  
Voie d'exposition : Dermique  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : = 4,16 mg/kg  
Facteur d'évaluation : 1 D  
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : = 73,4 mg/m<sup>3</sup>

ALANINE N,N-BIS(CARBOXYMETHYL), -TRINATRIUMSALT IN WATER ; N°CAS : 164462-16-2

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Bio-Circle ALUSTAR 500  
Mise à jour : 21.02.2023  
Date d'édition : 21.02.2023

Version (Révision) : 1.1.0 (1.0.3)

Type de valeur limite : DNEL salarié (local)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À court terme  
Valeur seuil : 40 mg/m<sup>3</sup>  
Type de valeur limite : DNEL salarié (local)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : 4 mg/m<sup>3</sup>  
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À court terme  
Valeur seuil : 40 mg/m<sup>3</sup>  
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : 40 mg/m<sup>3</sup>

## PNEC

AMIDES, C8-18 (EVEN NUMBERED) AND C18 (UNSATD.), N,N-BIS(HYDROXYETHYL) ; N°CAS : 68155-07-7

Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau douce)  
Valeur seuil : 0,007 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, libération temporaire)  
Valeur seuil : 0,024 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau de mer)  
Valeur seuil : 0,0007 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau douce)  
Valeur seuil : 0,195 mg/kg  
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau de mer)  
Valeur seuil : 0,0195 mg/kg  
Type de valeur limite : PNEC (Terre)  
Valeur seuil : 0,0348 mg/kg  
Type de valeur limite : PNEC (Station d'épuration)  
Valeur seuil : 830 mg/l

ALANINE N,N-BIS(CARBOXYMETHYL), -TRINATRIUMSALT IN WATER ; N°CAS : 164462-16-2

Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau douce)  
Voie d'exposition : Eau (Y compris la station d'épuration)  
Valeur seuil : 2 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau de mer)  
Voie d'exposition : Eau (Y compris la station d'épuration)  
Valeur seuil : 0,2 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau douce)  
Valeur seuil : 24 mg/kg  
Type de valeur limite : PNEC Terre, Eau douce  
Voie d'exposition : Terre  
Valeur seuil : 2,5 mg/kg  
Type de valeur limite : PNEC (Station d'épuration)  
Voie d'exposition : Eau (Y compris la station d'épuration)  
Valeur seuil : 100 mg/l

## 8.2 Contrôles de l'exposition Protection individuelle Protection yeux/visage



Porter des lunettes de protection en cas d'éclaboussures.

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Bio-Circle ALUSTAR 500  
Mise à jour : 21.02.2023  
Date d'édition : 21.02.2023

Version (Révision) : 1.1.0 (1.0.3)

Protection oculaire appropriée  
DIN EN 166

## Protection de la peau

Protection des mains



Modèle de gants adapté : EN 374.

Matériau approprié : NBR (Caoutchouc nitrile)

Temps de pénétration : 480 min.

Épaisseur du matériau des gants : 0,4 mm.

**Remarque** : Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

## Protection respiratoire



Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dépassement de la valeur limite

Appareil de protection respiratoire approprié

Appareil filtrant combiné

Type : A P2

**Remarque**

Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

## Remarques générales

Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

### 8.3 Indications diverses

Aucun essai n'a été effectué. La sélection concernant cette préparation a été effectuée de bonne foi en prenant compte des informations relatives aux composants. La résistance du matériau utilisé pour les gants n'est pas prévisible, un test doit donc être fait avant leur utilisation

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

État physique : Liquide

Couleur : incolore

#### Odeur

caractéristique

#### Caractéristiques en matière de sécurité

Point de fusion/point de congélation : ( 1013 hPa ) non déterminé

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : ( 1013 hPa ) env. 100 °C

Point éclair : non déterminé DIN EN ISO 13736

Température d'auto-inflammation : aucune/aucun

Inflammabilité : non inflammable

Limite inférieure d'explosivité : non déterminé

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Bio-Circle ALUSTAR 500  
Mise à jour : 21.02.2023  
Date d'édition : 21.02.2023

Version (Révision) : 1.1.0 (1.0.3)

Limite supérieure d'explosivité :				non déterminé
Pression de vapeur :	( 50 °C )			non déterminé
Densité :	( 20 °C )	env.	1,1	g/cm <sup>3</sup>
Solubilité dans l'eau :	( 20 °C )		miscible à l'eau	
pH :	( 20 °C )		7,3	
Densité de vapeur relative :	( 20 °C )		non déterminé	
Teneur en COV maximale (CE) :			0	Pds %
Teneur en COV maximale (Suisse) :			4,5	Pds %
Teneur en COV imposable (Suisse) :			4,5	Pds %

## 9.2 Autres informations

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

### 10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

### 10.5 Matières incompatibles

Aucune information disponible.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.  
Produits de décomposition en cas d'incendie: cf. rubrique 5.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

##### Toxicité orale aiguë

Paramètre :	DL50 ( 2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Souris
Dose efficace :	5530 mg/kg
Méthode :	OCDE 401
Paramètre :	DL50 ( AMIDES, C8-18 (EVEN NUMBERED) AND C18 (UNSATD.), N,N-BIS(HYDROXYETHYL) ; N°CAS : 68155-07-7 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 2000 mg/kg
Méthode :	OCDE 401
Paramètre :	DL50 ( ALANINE N,N-BIS(CARBOXYMETHYL), -TRINATRIUMSALT IN WATER ; N°CAS : 164462-16-2 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 4000 mg/kg
Paramètre :	DL50 ( AMIDES, C8-18 (EVEN NUMBERED) AND C18 (UNSATD.), N-(2-(HYDROXYPROPYL) ; N°CAS : 1335203-30-9 )

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Bio-Circle ALUSTAR 500  
Mise à jour : 21.02.2023  
Date d'édition : 21.02.2023

Version (Révision) : 1.1.0 (1.0.3)

Voie d'exposition : Par voie orale  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 2000 mg/kg  
Paramètre : CL50 ( ALCOOLS C8-10, ÉTHOXYLÉS, PROPOXYLÉS ; N°CAS : 68603-25-8 )  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Espèce : Rat  
Dose efficace : 616 mg/kg  
Paramètre : DL50 ( ACIDE CITRIQUE ; N°CAS : 77-92-9 )  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 2000 mg/kg

## Toxicité dermique aiguë

Paramètre : DL50 ( 2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5 )  
Voie d'exposition : Dermique  
Espèce : Lapin  
Dose efficace : 2764 mg/kg  
Méthode : OCDE 402  
Paramètre : DL50 ( ALANINE N,N-BIS(CARBOXYMETHYL), -TRINATRIUMSALT IN WATER ; N°CAS : 164462-16-2 )  
Voie d'exposition : Dermique  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 4000 mg/kg  
Méthode : OCDE 402  
Paramètre : DL50 ( AMIDES, C8-18 (EVEN NUMBERED) AND C18 (UNSATD.), N-(2-(HYDROXYPROPYL) ; N°CAS : 1335203-30-9 )  
Voie d'exposition : Dermique  
Espèce : Lapin  
Dose efficace : > 2000 mg/kg  
Paramètre : DL50 ( ALCOOLS C8-10, ÉTHOXYLÉS, PROPOXYLÉS ; N°CAS : 68603-25-8 )  
Voie d'exposition : Dermique  
Espèce : Lapin  
Dose efficace : 5660 mg/kg

## Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre : CL50 ( ALANINE N,N-BIS(CARBOXYMETHYL), -TRINATRIUMSALT IN WATER ; N°CAS : 164462-16-2 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 5 mg/l

## Corrosion

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

## Sensibilisation respiratoire ou cutanée

### Sensibilisation cutanée

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### Sensibilisation respiratoire

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

## Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

### Cancerogénité

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### Toxicité pour la reproduction

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Nom commercial du produit : Bio-Circle ALUSTAR 500  
Mise à jour : 21.02.2023  
Date d'édition : 21.02.2023

Version (Révision) : 1.1.0 (1.0.3)

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### Danger par aspiration

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

### Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

### Autres effets néfastes

Exerce un effet dégraissant sur la peau. Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

### Informations complémentaires

Préparation non contrôlée. L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique

##### Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre :	CL50 ( 2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5 )
Espèce :	Lepomis macrochirus (crapet arlequin)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	1300 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Méthode :	OCDE 203
Paramètre :	CL50 ( AMIDES, C8-18 (EVEN NUMBERED) AND C18 (UNSATD.), N,N-BIS(HYDROXYETHYL) ; N°CAS : 68155-07-7 )
Espèce :	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	= 2,4 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Méthode :	OCDE 203
Paramètre :	CL50 ( ALANINE N,N-BIS(CARBOXYMETHYL), -TRINATRIUMSALT IN WATER ; N°CAS : 164462-16-2 )
Espèce :	Danio rerio
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	> 110 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Méthode :	Décret (UE) n° 440/2008, annexe C.1
Paramètre :	EC50 ( AMIDES, C8-18 (EVEN NUMBERED) AND C18 (UNSATD.), N-(2-(HYDROXYPROPYL) ; N°CAS : 1335203-30-9 )
Espèce :	Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace :	3,7 mg/l
Temps d'exposition :	48 h
Méthode :	OCDE 202
Paramètre :	EC50 ( AMIDES, C8-18 (EVEN NUMBERED) AND C18 (UNSATD.), N-(2-(HYDROXYPROPYL) ; N°CAS : 1335203-30-9 )
Espèce :	Algues
Dose efficace :	> 9,4 mg/l

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Bio-Circle ALUSTAR 500  
Mise à jour : 21.02.2023  
Date d'édition : 21.02.2023

Version (Révision) : 1.1.0 (1.0.3)

Paramètre : CL50 ( ALCOOLS C8-10, ÉTHOXYLÉS, PROPOXYLÉS ; N°CAS : 68603-25-8 )  
Espèce : Tête de boule  
Dose efficace : 13,3 mg/l  
Temps d'exposition : 96 h

### Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons

Paramètre : NOEC ( AMIDES, C8-18 (EVEN NUMBERED) AND C18 (UNSATD.), N,N-BIS(HYDROXYETHYL) ; N°CAS : 68155-07-7 )

Espèce : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)  
Paramètres d'évaluation : Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons  
Dose efficace : = 0,32 mg/l  
Temps d'exposition : 28 D

Méthode : OCDE 204

Paramètre : LOEC ( AMIDES, C8-18 (EVEN NUMBERED) AND C18 (UNSATD.), N,N-BIS(HYDROXYETHYL) ; N°CAS : 68155-07-7 )

Espèce : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)  
Paramètres d'évaluation : Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons  
Dose efficace : = 1 mg/l  
Temps d'exposition : 28 D

Méthode : OCDE 204

Paramètre : NOEC ( ALANINE N,N-BIS(CARBOXYMETHYL), -TRINATRIUMSALT IN WATER ; N°CAS : 164462-16-2 )

Espèce : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)  
Paramètres d'évaluation : Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons  
Dose efficace : = 100 mg/l  
Temps d'exposition : 28 D

Méthode : OCDE 204

### Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés

Paramètre : EC50 ( 2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5 )

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés  
Dose efficace : > 100 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h

Méthode : OCDE 202

Paramètre : EC50 ( AMIDES, C8-18 (EVEN NUMBERED) AND C18 (UNSATD.), N,N-BIS(HYDROXYETHYL) ; N°CAS : 68155-07-7 )

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia  
Dose efficace : = 3,2 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h

Méthode : OCDE 202

Paramètre : EC50 ( ALANINE N,N-BIS(CARBOXYMETHYL), -TRINATRIUMSALT IN WATER ; N°CAS : 164462-16-2 )

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés  
Dose efficace : > 100 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h

Méthode : Décret (UE) n° 440/2008, annexe C.2

Paramètre : EC50 ( ALCOOLS C8-10, ÉTHOXYLÉS, PROPOXYLÉS ; N°CAS : 68603-25-8 )

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Dose efficace : 12,3 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h

### Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques

Paramètre : NOEC ( AMIDES, C8-18 (EVEN NUMBERED) AND C18 (UNSATD.), N,N-BIS(HYDROXYETHYL) ; N°CAS : 68155-07-7 )

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Paramètres d'évaluation : Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia  
Dose efficace : = 0,07 mg/l

**Fiche de données de sécurité**  
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Bio-Circle ALUSTAR 500  
Mise à jour : 21.02.2023  
Date d'édition : 21.02.2023

Version (Révision) : 1.1.0 (1.0.3)

Temps d'exposition : 21 D  
Méthode : OCDE 211  
Paramètre : LOEC ( AMIDES, C8-18 (EVEN NUMBERED) AND C18 (UNSATD.), N,N-BIS(HYDROXYETHYL) ; N°CAS : 68155-07-7 )  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Paramètres d'évaluation : Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia  
Dose efficace : = 0,24 mg/l  
Temps d'exposition : 21 D  
Paramètre : NOEC ( ALANINE N,N-BIS(CARBOXYMETHYL), -TRINATRIUMSALT IN WATER ; N°CAS : 164462-16-2 )  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Paramètres d'évaluation : Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques  
Dose efficace : >= 100 mg/l  
Temps d'exposition : 21 D  
Méthode : Décret (UE) n° 440/2008, annexe C.20

**Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries**

Paramètre : EC50 ( 2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5 )  
Espèce : Scenedesmus subspicatus  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries  
Dose efficace : > 100 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h  
Méthode : OCDE 201

Paramètre : ErC50 ( AMIDES, C8-18 (EVEN NUMBERED) AND C18 (UNSATD.), N,N-BIS(HYDROXYETHYL) ; N°CAS : 68155-07-7 )  
Espèce : Desmodesmus subspicatus  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues  
Dose efficace : = 7,4 mg/l  
Temps d'exposition : 72 h  
Méthode : OCDE 201  
Paramètre : EC50 ( ALANINE N,N-BIS(CARBOXYMETHYL), -TRINATRIUMSALT IN WATER ; N°CAS : 164462-16-2 )  
Espèce : Scenedesmus subspicatus  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries  
Dose efficace : > 200 mg/l  
Temps d'exposition : 72 h

**Toxicité sur les microorganismes**

Paramètre : EC10 ( 2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5 )  
Espèce : Toxicité sur les microorganismes  
Dose efficace : > 1995 mg/l  
Temps d'exposition : 30 min  
Paramètre : EC50 ( AMIDES, C8-18 (EVEN NUMBERED) AND C18 (UNSATD.), N,N-BIS(HYDROXYETHYL) ; N°CAS : 68155-07-7 )  
Espèce : Pseudomonas putida  
Paramètres d'évaluation : Toxicité bactérielle  
Dose efficace : = 6 g/l  
Temps d'exposition : 72 h  
Méthode : DIN 38412 / partie 8  
Paramètre : EC10 ( AMIDES, C8-18 (EVEN NUMBERED) AND C18 (UNSATD.), N,N-BIS(HYDROXYETHYL) ; N°CAS : 68155-07-7 )  
Espèce : Pseudomonas putida  
Paramètres d'évaluation : Toxicité bactérielle  
Dose efficace : = 0,83 mg/l  
Temps d'exposition : 72 h  
Paramètre : Toxicité bactérielle ( ALCOOLS C8-10, ÉTHOXYLÉS, PROPOXYLÉS ; N°CAS : 68603-25-8 )  
Dose efficace : 220 - 770 mg/l  
Temps d'exposition : 16 h

Nom commercial du produit : Bio-Circle ALUSTAR 500  
Mise à jour : 21.02.2023  
Date d'édition : 21.02.2023

Version (Révision) : 1.1.0 (1.0.3)

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Biodégradation

Paramètre :	DBO (% de DCO) ( 2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5 )
Inoculum :	Biodégradation
Paramètres d'évaluation :	Aérobie
Taux de décomposition :	95 %
Durée du test :	28 D
Évaluation :	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).
Méthode :	OCDE 301C
Paramètre :	Biodégradation ( AMIDES, C8-18 (EVEN NUMBERED) AND C18 (UNSATD.), N,N-BIS(HYDROXYETHYL) ; N°CAS : 68155-07-7 )
Inoculum :	Biodégradation
Paramètres d'évaluation :	Aérobie
Taux de décomposition :	> 60 %
Durée du test :	28 D
Méthode :	OCDE 301B
Paramètre :	Formation de CO2 (% de la valeur théorique) ( AMIDES, C8-18 (EVEN NUMBERED) AND C18 (UNSATD.), N,N-BIS(HYDROXYETHYL) ; N°CAS : 68155-07-7 )
Inoculum :	Biodégradation
Paramètres d'évaluation :	Aérobie
Taux de décomposition :	env. 92,5 %
Durée du test :	28 D
Évaluation :	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).
Méthode :	OCDE 301B
Paramètre :	DBO (% de DThO) ( ALANINE N,N-BIS(CARBOXYMETHYL), -TRINATRIUMSALT IN WATER ; N°CAS : 164462-16-2 )
Inoculum :	Degré de dégradabilité
Paramètres d'évaluation :	Aérobie
Taux de décomposition :	> 80 - 90 %
Durée du test :	28 D
Évaluation :	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).
Méthode :	OCDE 301F
Paramètre :	Diminution du COD ( ALANINE N,N-BIS(CARBOXYMETHYL), -TRINATRIUMSALT IN WATER ; N°CAS : 164462-16-2 )
Inoculum :	Degré de dégradabilité
Paramètres d'évaluation :	Aérobie
Taux de décomposition :	> 90 - 100 %
Durée du test :	28 D
Méthode :	OCDE 301F
Paramètre :	Biodégradation ( ALCOOLS C8-10, ÉTHOXYLÉS, PROPOXYLÉS ; N°CAS : 68603-25-8 )
Inoculum :	Degré de dégradabilité
Taux de décomposition :	> 70 %
Durée du test :	28 D
Évaluation :	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).
Méthode :	OCDE 302B
Paramètre :	Formation de CO2 (% de la valeur théorique) ( ACIDE CITRIQUE ; N°CAS : 77-92-9 )
Inoculum :	Biodégradation
Paramètres d'évaluation :	Aérobie
Taux de décomposition :	97 %
Durée du test :	28 D
Évaluation :	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).
Méthode :	OCDE 301B
Paramètre :	Diminution du COD ( ACIDE CITRIQUE ; N°CAS : 77-92-9 )
Inoculum :	Biodégradation
Paramètres d'évaluation :	Aérobie

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Bio-Circle ALUSTAR 500  
Mise à jour : 21.02.2023  
Date d'édition : 21.02.2023

Version (Révision) : 1.1.0 (1.0.3)

Taux de décomposition : 100 %  
Durée du test : 19 D  
Évaluation : Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).  
Méthode : OCDE 301E

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Paramètre : Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) ( AMIDES, C8-18 (EVEN NUMBERED) AND C18 (UNSATD.), N-(2-(HYDROXYPROPYL) ; N°CAS : 1335203-30-9)  
Valeur : 3,77

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

### 12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

##### Avant utilisation conforme

##### Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

20 01 29\* - détergents contenant des substances dangereuses.

##### Autres recommandations de traitement des déchets

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée. Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

### 13.2 Informations complémentaires

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Bio-Circle ALUSTAR 500  
Mise à jour : 21.02.2023  
Date d'édition : 21.02.2023

Version (Révision) : 1.1.0 (1.0.3)

Le transport en conteneur pour vrac est interdit selon le Code IMDG.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations EU

##### Autorisations et limites d'utilisation

##### Limites d'utilisation

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3, 55, 75

##### Autres réglementations (UE)

##### Caractéristique des composants selon le décret CE n°648/2004

- < 5 % agents de surface non ioniques
- < 5 % agents de surface cationiques
- < 5 % agents de surface anioniques
- < 5 % agents de surface amphotères
- < 5 % phosphates

##### Directives nationales

##### Technische Anleitung Luft (TA-Luft)

Poids (Article 5.2.5. I) : < 5 %

##### Classe risque aquatique

Classification selon AwSV - Classe : 2 (Évidemment dangereux pour l'eau)

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### 16.1 Indications de changement

09. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles · 11. Propriétés perturbant le système endocrinien · 12. Propriétés perturbant le système endocrinien · 15. Limites d'utilisation

### 16.2 Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
AOX : composés organiques halogénés adsorbables  
AwSV: Ordonnance allemande sur les installations de traitement des substances dangereuses pour l'eau  
CAS : Chemical Abstracts Service (subdivision de l'American Chemical Society)  
CLP : Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (Classification Labelling and Packaging)  
EAK / AVV : Catalogue européen des déchets / liste européenne des déchets  
ECHA : Agence européenne des produits chimiques (European Chemicals Agency)  
EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)  
GHS : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals)  
IATA : Association du transport aérien international (International Air Transport Association)  
ICAO : Organisation de l'aviation civile internationale (International Civil Aviation Organization)  
IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses (International Maritime Code for Dangerous Goods)  
OLED : Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets  
RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses  
TRGS : Prescriptions techniques allemandes pour les substances dangereuses  
VbF : Règlement allemand sur les liquides inflammables  
COV : composé organique volatil  
VwVwS : Instruction administrative relative aux substances dangereuses pour l'eau  
WGK : Classe de danger pour l'eau

### 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

DGUV : Assurance sociale allemande des accidents du travail et maladies professionnelles, Base de données des

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Bio-Circle ALUSTAR 500  
Mise à jour : 21.02.2023  
Date d'édition : 21.02.2023

Version (Révision) : 1.1.0 (1.0.3)

substances GESTIS  
ECHA : Inventaire des classifications et des étiquetages  
ECHA : Substances pré-enregistrées  
ECHA : Substances enregistrées  
Fiches de données de sécurité CE des fournisseurs  
ESIS : système européen d'information sur les substances chimiques  
GDL : Base de données sur les substances dangereuses des pays  
UBA Rigoletto : Base de données de l'Office fédéral allemand de l'environnement sur les substances dangereuses pour l'eau  
Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil  
Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil

## 16.4 **Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Évaluation :

Skin Irrit. 2 : Méthode de calcul.

Eye Dam. 1 : Méthode de calcul.

Aquatic Chronic 3 : Méthode de calcul.

## 16.5 **Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)**

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## 16.6 **Indications de stage professionnel**

Aucune

## 16.7 **Informations complémentaires**

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.